

« On n'est plus chez Dresser »

Social. Le 18 mars, prendra fin la période de consultation des représentants du personnel de Dresser-Rand dans le cadre du PSE (près de 300 postes) impactant l'usine. Réactions de salariés, visés ou non, entre résignation et inquiétude.

D'arrière les portes du tribunal d'instance se joue, peut-être à cet instant, la suite de leur parcours chez Dresser-Rand (lire encadré). Plusieurs dizaines de salariés ont accompagné, hier matin, leurs représentants du personnel, membres du CSE (comité social économique) ayant assigné en référé la direction de Siemens Energy (propriétaire du site depuis 2015). L'opportunité d'exprimer leur état d'esprit alors que la phase de consultation du Plan de sauvegarde de l'emploi impactant près de 300 postes sur 560, touche à sa fin.

Stéphane* et Benoît*, deux chargés d'affaires dont les postes ne sont pas visés ont, néanmoins, décidé d'être présents. « Pour les collègues et parce que nous avons peur de l'avenir. Il se dit de plus que ce PSE n'est qu'une première vague. Avant, nous appartenions à un fonds de pension américain, c'était mieux. C'est dire ! Notre direction est totalement hors-sol, pratique une gestion déshumanisée, sans connaître nos métiers. Comment imaginer que notre entreprise peut être viable, à moyen terme, sans atelier ? »

Supra légale

À deux pas, un groupe de cinq salariés de l'ingénierie patiente dans la fraîcheur matinale. Deux parmi eux sont impactés par le PSE. C'est le cas de Luc*, la trentaine, dont près d'une dizaine d'années passées chez Dresser. « Dans la charrette oui, mais bien décidé à partir. Les syndicats ont né-



Pour les salariés de Dresser-Rand, le compte à rebours s'égraine avant la fin des négociations autour du PSE. (Photo Christophe Frébou/Paris-Normandie)

gocié une belle prime alors je la prends. » Selon nos informations, Siemens Energy aurait déposé 70 M€ pour financer ce PSE. « Je préfère partir avec près de 80 000 € (dont 70 000 € de supra légale) et tenter de trouver autre chose. Six personnes, notamment du banc d'essai, appelé à disparaître, ont déjà quitté l'entreprise. Ils ont retrouvé du travail... »

Luc* s'accommode. Sandrine* subit. « Je me retrouve seule dans une catégorie socioprofessionnelle. Je suis licenciable. Et si certains considèrent que la négociation a porté ses fruits, moi je m'y retrouve moins. » Sandrine est une ancienne dans l'entreprise. Or, d'en-

trée, le CSE a discuté autour d'une répartition de la prime supra légale plus lissée, donc ne favorisant pas systématiquement l'ancienneté dans l'entreprise.

Alors qu'aucune action coup de poing n'a été menée au cours des mois précédents, pour la première fois, des palettes étaient incendiées sur la chaussée. Signe d'une montée en pression dans le rapport de force ? « On verra », annonce Béatrice* dont le poste n'est pas visé. « Mais la résignation gagne du terrain. Nous sommes sans repères. On ne voit plus de futur à Dresser. D'ailleurs, longtemps ont circulé des informations sur la vente des

locaux ainsi que sur la reprise de l'entreprise [Vincent Volpé, ancien P-DG de Dresser Rand Corp et actuel propriétaire du HAC football, a déposé une lettre d'intention, sans suite]. On nous parle de transition énergétique ? Du pipeau. D'ailleurs, on n'est plus chez Dresser. Ce n'est plus une bonne maison. Aujourd'hui, on est chez Siemens, dans un site qui perd de l'argent, où la mentalité a bien changé. » Son collègue, Sébastien* enfonce le clou. « On devient une société de cash. Une société de service pour un produit qui ne sera plus fabriqué puisque Siemens veut se détacher du monde du pétrole. » Le plan vise de nombreux postes

dans les ateliers. Loïc, la cinquantaine craint de devoir quitter prochainement l'entreprise. « C'est mon deuxième PSE. Je me fais une raison. En espérant retrouver du boulot pour les années qu'il me reste à faire. C'est violent. Alors oui, il y a la supra légale, mais si l'on peut encore défendre des postes, il faut se battre. »

Dans un précédent communiqué, la CGT de Dresser annonçait que le nombre de postes conservés au sein de l'entreprise était passé au fil des semaines de 265 à 277.

CHRISTOPHE FREBOU

* Prénom d'emprunt

Décision de justice rendue le 23 mars

Ce n'est que le 23 mars que le tribunal d'instance rendra sa décision après que le CSE de Dresser-Rand a assigné la direction de Siemens Energy.

Ils auraient pu espérer un délai supplémentaire pour négocier. Mais ce n'est que cinq jours après la fin de la phase de consultation du PSE (300 postes visés sur 560) que le tribunal d'instance statuera. Les élus du CSE de l'entreprise havraise ont assigné la direction de Siemens Energy afin qu'elle communique davantage d'informations sur ses orientations stratégiques mondiales. Informations essentielles pour la discussion autour du PSE selon les représentants du personnel. « On a l'impression d'avoir été entendu par le

juge, se félicite Me Nicolas Capron. Même si rendre la décision avant le 18 mars aurait fait peser moins d'incertitudes. Le juge pourrait, ce 23 mars, suspendre le délai de consultation sur les orientations stratégiques. »

Mais Pascal Nicod (secrétaire du CSE) ne cache pas craindre que la direction passe en force en validant unilatéralement son PSE, sans attendre le 23 mars. « Nous pourrions toujours répondre que nous ne sommes pas en mesure de donner un avis puisqu'une décision de justice est attendue. La partie adverse avance que ces données les projetant jusqu'en 2023 seront étudiées en juin 2021. Si on nous force à rendre un avis sur quelque chose qui, potentiellement cinq jours après, est déclaré infondé, il y aura forcément une incohérence. »



Pascal Nicod (secrétaire du CSE Dresser) et Me Nicolas Capron. (Photo CF/PN)